



Conseil économique et social

Distr. générale
21 octobre 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de l'innovation, de la compétitivité
et des partenariats public-privé

Équipe de spécialistes des partenariats public-privé

Huitième session

Genève, 20 et 21 octobre 2016

Rapport de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé sur sa huitième session

I. Participation

1. L'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé a tenu sa huitième session les 20 et 21 octobre 2016. Plus de 150 experts représentant d'organismes publics, du secteur privé, du monde universitaire, d'institutions et d'organisations internationales ont participé à la session. Ils venaient des États membres ci-après : Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Bélarus, Belgique, Brésil, Chine, Chypre, Congo, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, France, Grèce, Haïti, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Liban, Madagascar, Maroc, Maurice, Mongolie, Monténégro, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal, République de Moldova, Royaume-Uni, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.

2. L'Union européenne était également représentée.

3. Les institutions spécialisées et organisations intergouvernementales ci-après ont également participé à la session : Banque de développement du Conseil de l'Europe, Commission économique eurasienne et Banque mondiale.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

4. Documentation : Ordre du jour provisoire annoté de la huitième session (ECE/CECI/PPP/2016/1).

5. L'Équipe a adopté l'ordre du jour tel que proposé par le secrétariat.



III. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

6. L'Équipe a élu M. Arthur Smith (États-Unis d'Amérique) et M. Bernhard Muller (Allemagne) Coprésidents et M. Steven Van Garsse (Belgique), M. Marc Romoff (Canada), M. Alecos Michaelides (Chypre), M. Frederic Bobay (France), M. Sam Tabuchi (Japon), M^{me} Sonia Mezzour (Maroc), M. Hafiz Salikhov (Fédération de Russie), M. Ibrohim Usmonzoda (Tadjikistan) et M^{me} Sedef Yavuz Noyan (Turquie) Vice-Présidents.

7. L'Équipe a remercié les Vice-Présidents sortants, M^{me} Angela Susanu (Moldova), M. Andri van Mens (Pays-Bas) et M. Ahmet Kesli (Turquie) de leur contribution à l'Équipe en tant que Vice-Présidents.

IV. Partenariats public-privé centrés sur la population mis en place à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable (point 3 de l'ordre du jour)

8. Le Président a présenté le point de l'ordre du jour et déclaré qu'en 2016 le segment de fond mettrait l'accent sur :

- i) Le projet de principes directeurs pour une bonne gouvernance dans les partenariats public-privé axés sur l'intérêt de la population et au service des objectifs de développement durable ;
- ii) Des études de cas illustrant les principes sur lesquels reposent les partenariats public-privé axés sur l'intérêt de la population ;
- iii) Le projet de norme pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP axés sur l'intérêt de la population.

i) **Projet de principes directeurs pour une bonne gouvernance dans les partenariats public-privé axés sur l'intérêt de la population et au service des objectifs de développement durable**

9. Les participants se sont félicités de la qualité des exposés faits par les orateurs et par un groupe de travail composé d'éminents experts représentant des parties prenantes clefs des PPP venant du secteur public, du monde des affaires et de la société civile qui ont examiné les points suivants :

- i) Quelles innovations apporter à la gouvernance des PPP pour que ceux-ci soient axés sur l'intérêt de la population ;
- ii) Que pourrait faire l'Équipe de spécialistes pour garantir l'adoption et l'application des principes directeurs par le secteur public et par le secteur privé comme par la société civile ;
- iii) Quelles sont les nouvelles techniques financières qui pourraient encourager le financement des PPP axés sur l'intérêt de la population.

10. Les participants ont également examiné comment la CEE pourrait collaborer avec d'autres parties prenantes clefs, notamment les organes des Nations Unies, les banques multilatérales de développement, le secteur privé et la société civile en vue de promouvoir l'élaboration, l'adoption et l'application des principes directeurs.

11. Les délégués ont reconnu que la notion de partenariats public-privé axés sur la population était une notion à la fois innovante et utile qui permettait de décrire le type de projet nécessaire à la mise en œuvre du Programme de développement durable à

l'horizon 2030. Ils ont également reconnu que les PPP devaient être conçus de manière novatrice afin qu'ils contribuent véritablement à la réalisation des objectifs de développement durable.

ii) Études de cas illustrant les principes sur lesquels reposent les partenariats public-privé axés sur l'intérêt de la population

12. Les participants ont écouté avec attention quels étaient les enseignements tirés de l'étude de 14 PPP réalisés dans différents pays et portant sur l'eau et l'assainissement, la santé, l'éducation, les transports, l'énergie et le développement urbain. Ces études de cas mettaient l'accent sur la façon dont les projets considérés avaient permis d'accroître l'accès aux services et d'améliorer la viabilité de l'environnement, décrivaient la participation des parties prenantes et montraient comment ces projets étaient susceptibles d'être reproduits, y compris à plus grande échelle.

13. Les participants ont reconnu qu'il importait d'identifier des projets véritablement axés sur l'intérêt de la population, conformément aux critères énoncés dans le projet de principes directeurs de la CEE pour une bonne gouvernance dans les PPP, afin qu'ils puissent être reproduits dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Ils ont par ailleurs donné des conseils à la CEE quant à la façon d'incorporer les études de cas dans ses normes et principes, étant donné qu'elles fournissaient les preuves empiriques nécessaires pour accroître la pertinence des normes et en encourager le respect.

iii) Projet de normes pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP axés sur l'intérêt de la population

14. Le chef du projet, M. Marc Frilet, a présenté le projet de normes et expliqué les motifs ayant conduit à son élaboration et la façon dont les travaux étaient organisés au sein de l'Équipe.

15. Un groupe de travail composé de représentants du secteur public avait étudié l'intérêt des normes pour les gouvernements en cherchant à répondre aux questions suivantes :

- i) Dans quelle mesure le projet de normes était-il utile ?
- ii) Disposait-on de suffisamment d'informations pour que les normes puissent être appliquées ?
- iii) Quelles autres questions fallait-il traiter afin de rendre les normes plus complètes ?

16. Les participants ont reconnu que le projet de normes répondait à un besoin précis et urgent à savoir permettre d'assurer la transparence et l'intégrité des pratiques en matière de marchés publics ce qui, à terme, permettrait à la population d'en avoir plus pour son argent.

17. Le secrétariat a remercié les experts qui avaient participé au débat et fait savoir à l'Équipe que les conclusions et recommandations au sujet du projet de principes directeurs pour une bonne gouvernance, les études de cas et le projet de normes pour une tolérance zéro de la corruption seraient examinés au titre du point 6 de l'ordre du jour.

V. Adoption du rapport de la septième session (point 4 de l'ordre du jour)

Documentation : Projet de rapport sur la septième session (ECE/CECI/PPP/2016/3).

18. Le Président a rappelé qu'à sa septième session, tenue à Londres le 18 juin 2015, l'Équipe avait adopté les conclusions de la session et prié le secrétariat d'établir un projet de rapport pour adoption à sa huitième session.

19. L'Équipe a adopté le rapport sur sa septième session publiée sous la cote ECE/CECI/PPP/2016/3.

VI. Questions découlant des décisions du Conseil exécutif de la CEE (point 5 de l'ordre du jour)

20. Le Président a rappelé le débat tenu lors de la septième session de l'Équipe de spécialistes ainsi que de la dixième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé tenues du 23 au 25 mai 2016, au sujet de la proposition visant à transformer l'Équipe en un groupe de travail sur les PPP et ajouté que la question était examinée par le Comité exécutif de la CEE.

21. Le secrétariat a fait savoir que le Comité exécutif avait examiné la question lors de la réunion qu'il avait tenue le 16 septembre 2016, lors de laquelle un certain nombre de délégations s'étaient déclarées favorables à la proposition. Le secrétariat a ajouté qu'une délégation avait demandé à disposer de plus de temps pour réfléchir à la question et indiqué qu'elle ferait part de sa position lors de la réunion du Comité exécutif en novembre 2016.

22. L'Équipe a pris note du rapport présenté oralement par le secrétariat au sujet des débats du Comité exécutif sur cette proposition.

VII. Examen du travail accompli par l'Équipe de spécialistes depuis sa septième session (point 6 de l'ordre du jour)

A. Rapport d'activité sur le Centre international d'excellence de la CEE en matière de partenariats public-privé

23. Le secrétariat a déclaré que l'accent mis par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur les partenariats et notamment sur les PPP offrait l'occasion de mettre en avant les normes internationales de la CEE, d'autant plus que cette dernière était le seul organisme des Nations Unies qui menait des travaux de fond dans le domaine des PPP et le seul également qui possédait un organe intergouvernemental consacré à la promotion des bonnes pratiques en matière de PPP.

24. Le secrétariat a réaffirmé que l'Équipe avait pour mandat d'élaborer des normes types et des pratiques de référence concernant les PPP axés sur l'intérêt de la population en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et d'aider les pays, en particulier les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, à mettre en place des PPP « axés sur l'intérêt de la population », ce qui était l'objet des travaux menés par la CEE dans ce domaine.

25. La CEE avait pour objectif d'adopter une nouvelle approche des PPP, afin que ceux-ci contribuent véritablement à la réalisation des objectifs de développement durable. L'expression « axés sur l'intérêt de la population » signifiait que les PPP n'avaient plus simplement pour objectif la rentabilité mais devaient consister en projets efficaces et reproductibles et avoir des retombées sociales et environnementales, par exemple permettre un accès plus facile à des services essentiels, favoriser l'équité et la résilience, ou contribuer à la mise en place d'une économie verte durable et à la lutte contre la pauvreté.

26. Grâce au travail de l'Équipe de spécialistes, la CEE était en pointe s'agissant d'élaborer des normes applicables aux PPP en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, en s'appuyant pour ce faire sur son mécanisme intergouvernemental spécifique. Ses partenaires internationaux, notamment la Banque mondiale et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, reconnaissaient qu'elle montrait la voie pour ce qui était d'élaborer des directives pour une bonne gouvernance des PPP, comme demandé au paragraphe 48 du Programme d'action d'Addis-Abeba.

27. Le secrétariat a rappelé le rôle essentiel joué par les centres internationaux d'excellence spécialisés à l'appui de l'élaboration de normes en apportant des éléments empiriques tirés des meilleures pratiques et d'études de cas, ainsi que par leur rôle de courroie de transmission concernant aussi bien les normes que d'autres produits. Il a par ailleurs informé l'Équipe qu'il poursuivait sa collaboration avec les pays hôtes actuels et potentiels en vue de créer de nouveaux centres, de rendre opérationnels les centres existants et de faire en sorte que leurs activités favorisent la réalisation des objectifs de développement durable. Les centres spécialisés suivants avaient été créés depuis la septième session de l'Équipe :

i) Chine : Centre international d'excellence spécialisé dans la logistique des transports publics, accueilli par l'Université Tsinghua à Beijing et la City University de Hong Kong, avec l'appui de la Commission nationale chinoise pour le développement et la réforme ;

ii) Japon : Centre international d'existence spécialisé dans les PPP et les administrations locales, accueilli par l'Université de Tokyo, avec l'appui du Bureau de promotion japonais de promotion de l'initiative en faveur des financements privés.

28. Le secrétariat a également fait part des activités et des progrès réalisés par d'autres centres spécialisés et de la contribution de ces centres à l'élaboration de normes en matière de PPP, comme indiqué ci-après :

i) France : Centre international d'excellence spécialisé pour la politique, la législation et les institutions en matière de PPP, créé à Paris par la Confederation of International Contractors Association (CICA) et l'Institut français d'experts juridiques internationaux avec l'appui du Gouvernement français ;

ii) Espagne : Centre international d'excellence spécialisé sur les PPP pour les villes intelligentes et durables, installé à Barcelone au sein de l'école de commerce de l'Université de Navarre (IESE) avec le soutien du Gouvernement espagnol.

29. Le représentant de la Banque mondiale a reconnu l'existence d'un partenariat avec la CEE ainsi que la force de cette dernière en matière d'organisation. Il a rappelé l'engagement de la Banque mondiale à aider la CEE à finaliser les normes en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

30. L'Équipe s'est félicitée des progrès dont le secrétariat avait fait état concernant le Centre international d'excellence sur les PPP, et convenu de poursuivre ses travaux concernant l'élaboration de normes et de recommandations en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

31. L'Équipe a félicité les centres spécialisés pour leurs travaux en vue de la réalisation de guides concernant les pratiques de référence et d'études de cas qui constituaient une base importante pour l'élaboration des normes. Elle a également remercié les centres de collaborer étroitement à l'élaboration des normes avec les équipes de projet. Elle a par ailleurs pris note avec satisfaction de la création du Centre international installé à Beijing et à Hong Kong ainsi que du Centre spécialisé de Tokyo.

32. L'Équipe a remercié les centres spécialisés de Chine et du Japon de leur contribution financière et en nature à l'élaboration de normes ainsi que de leurs activités de conseil et de renforcement des capacités en faveur des États membres.

B. Élaboration de normes applicables aux PPP en vue de la réalisation des objectifs de développement durable

33. Le Président a rappelé les débats tenus au titre du point 3 de l'ordre du jour au sujet du projet de principes directeurs pour une bonne gouvernance dans les PPP axés sur l'intérêt de la population en vue de la réalisation des objectifs de développement durable (ECE/CECI/PPP/2016/CRP/1) et du projet de normes sur la tolérance zéro en matière de corruption dans le cadre de la passation de marché fondée sur des PPP axés sur l'intérêt de la population (document ECE/CECI/PPP/2016/CRP/3). Il a remercié, au nom de l'Équipe de spécialistes, l'équipe de projet et le secrétariat pour la qualité de leurs travaux. Il a ensuite encouragé toutes les parties à travailler avec le Bureau et l'Équipe en vue de finaliser ces documents au cours des prochains mois et a rappelé à l'Équipe qu'à ce stade elle avait simplement à prendre note des progrès réalisés.

34. Le Président a également prié le secrétariat de continuer à travailler avec les partenaires de l'Équipe, à savoir le Département des affaires économiques et sociales du secrétariat et la Banque mondiale, de façon à faire des principes directeurs une contribution conjointe à l'Équipe spéciale interinstitutions sur le financement du développement comme demandé au paragraphe 48 du Programme d'action d'Addis-Abeba.

35. Le secrétariat a brièvement fait le point de l'état d'avancement de l'élaboration des normes, ainsi que des études de cas recueillies et de la façon dont elles étaient utilisées pour l'élaboration des principes directeurs et des normes. Il a de plus expliqué l'intérêt que présentait le regroupement de ces études de cas dans une base de données en ligne présentant aussi bien les PPP axés sur l'intérêt de la population existant dans divers secteurs que les projets pour lesquels un financement était recherché.

36. L'Équipe a pris note du projet de norme pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP axés sur l'intérêt de la population (ECE/CECI/PPP/2016/CRP/3), dont la rédaction en était à un stade très avancé. Elle a demandé au chef de projet de continuer à travailler avec les membres de l'Équipe, le Bureau et le secrétariat afin de pouvoir soumettre la norme lors de la prochaine session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé en 2017.

37. L'Équipe a accueilli avec satisfaction le projet de principes directeurs pour une bonne gouvernance dans les PPP axés sur l'intérêt de la population en vue de la réalisation des objectifs de développement durable (ECE/CECI/PPP/2016/CRP/1). Elle s'est félicitée en particulier de l'accent mis sur la population en tant que principal bénéficiaire des projets de PPP et a prié le Bureau et le secrétariat de soumettre le projet final, en tant que document officiel, pour approbation par le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des PPP en 2017. L'Équipe a également prié le secrétariat de continuer à travailler avec ses partenaires internationaux, à savoir le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et la Banque mondiale, afin de faire des principes directeurs une contribution commune aux travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions sur le financement du développement, comme demandé au paragraphe 48 du Programme d'action d'Addis-Abeba.

38. L'Équipe a prié le secrétariat d'accroître son portefeuille d'études de cas et de constituer une base de données en ligne présentant à la fois les PPP axés sur l'intérêt de la population dans différents secteurs et les projets pour lesquels un financement était recherché.

39. L'Équipe s'est félicitée des progrès réalisés par les équipes de projet chargées de l'élaboration de normes applicables aux PPP dans les domaines suivants :

- i) Aéroports ;
- ii) Santé ;
- iii) Transport ferroviaire ;
- iv) Énergie renouvelable ;
- v) Routes ;
- vi) Eau et assainissement.

40. Elle a ensuite prié les chefs d'équipe et les membres des différentes équipes de faire en sorte que les projets de normes soient prêts à être examinés par la population à la fin de 2016 de façon à pouvoir les finaliser au cours du premier semestre de 2017 et à les présenter en tant que documents officiels pour approbation.

C. Réunions consultatives du Conseil consultatif sur les partenariats public-privé, missions consultatives et activités de renforcement des capacités

41. Le secrétariat a fourni des informations détaillées sur les missions consultatives et les activités de renforcement des capacités menées depuis la septième session de l'Équipe, tenue en juin 2015. Il a indiqué que le Centre international d'excellence en matière de PPP avait mené des activités de renforcement des capacités et des missions consultatives sur la base de trois activités principales, à savoir : a) les missions consultatives du Conseil consultatif auprès d'autorités nationales concernant les politiques, programmes et projets en matière de PPP ; b) un projet de renforcement des capacités au Bélarus ; et c) la participation à des conférences et à des forums internationaux pour l'échange des meilleures pratiques et de modèles en matière de PPP.

42. Au cours de la période considérée, 20 missions de renforcement des capacités et missions consultatives avaient été organisées, à savoir huit missions consultatives et réunions consultatives du Conseil consultatif sur les PPP, deux missions de renforcement des capacités dans le cadre du projet mené au Bélarus et dix autres activités en matière de PPP comportant une composante renforcement des capacités.

43. Le Conseil consultatif avait mené les huit missions suivantes :

- i) Bélarus : Réunion à Minsk les 24 et 25 septembre 2015 avec le Conseil interministériel pour les infrastructures et la Commission parlementaire mixte pour les affaires économiques et sociales en vue d'identifier et d'évaluer des projets ainsi que d'évaluer le cadre juridique et réglementaire ;
- ii) États-Unis : Réunion à New York les 12 et 13 octobre 2015, organisée conjointement avec le Ministère français des affaires étrangères et l'UNITAR afin de faire part de l'expérience acquise par les membres du Conseil en matière de projets porteurs de transformation pour les communautés locales ;
- iii) Fédération de Russie : Réunion à Moscou le 16 octobre 2015 avec le Centre fédéral pour le financement de projets de la Fédération de Russie, consacrée aux pratiques durables de passation de marchés dans le cadre de PPP dans différentes juridictions partout dans le monde ;

- iv) Moldova : Réunion le 26 novembre 2015 avec des représentants du Ministère de l'économie et de la ville de Chisinau consacrée à l'élaboration de projets aux niveaux national et municipal ;
 - v) Pologne : Réunion à Varsovie les 1^{er} et 2 décembre 2015 avec des représentants du Ministère de l'économie afin d'aider le Gouvernement à constituer un portefeuille de projets et à accroître l'efficacité des PPP ;
 - vi) Ukraine : Réunion les 3 et 4 décembre 2015 avec des représentants du Ministère des infrastructures et du Ministère de la santé en vue de conseiller le Gouvernement au sujet de divers projets pilotes dans le secteur portuaire ;
 - vii) Genève : Réunion le 31 mars 2016 avec de hauts responsables du Bélarus, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan et de l'Ukraine consacrée à l'identification de projets, à l'allocation des risques et au cadre juridique et réglementaire ;
 - viii) Fédération de Russie : Réunion à Moscou les 12 et 13 octobre 2016 avec des représentants du Ministère de l'économie de la Fédération de Russie en vue de conseiller le Gouvernement en matière d'allocations des risques dans le cadre de PPP et de faire part des meilleures pratiques en matière de participation des autorités régionales et locales dans le processus d'élaboration de PPP.
44. Depuis la septième session, l'Équipe a également organisé les missions consultatives et les activités de renforcement des capacités ci-après :
- i) Un atelier destiné à mieux faire connaître comment les PPP peuvent contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (Hong Kong, 21 juillet 2015) ;
 - ii) Une conférence internationale à l'occasion de l'inauguration du Centre international spécialisé sur les PPP et les administrations locales (Tokyo, 4 août 2015) ;
 - iii) Une conférence internationale sur les PPP dans le secteur des transports afin d'identifier des études de cas à faire figurer dans le guide sur les meilleures pratiques internationales (Saint-Pétersbourg, 15 octobre 2015) ;
 - iv) Un forum international sur la promotion des PPP en vue du développement durable (organisé conjointement avec le Ministère français des affaires étrangères, la municipalité d'Annemasse (France) et l'UNITAR) consacré au rôle des PPP à l'appui du développement durable au niveau local (Annemasse (France), 29 et 30 octobre 2015) ;
 - v) Un séminaire organisé conjointement avec la Chambre française de commerce à Singapour consacré à la définition du mandat d'une équipe de projets chargée d'élaborer une norme concernant l'électrification hors réseau des zones rurales (Singapour, 29 octobre 2015) ;
 - vi) Une conférence internationale organisée à l'occasion de l'inauguration du Centre international spécialisé sur les villes intelligentes et durables en vue de faire connaître les meilleures pratiques dans ce domaine identifiées dans le monde entier (Barcelone (Espagne), 17 et 18 novembre 2015) ;
 - vii) Un forum international consacré aux meilleures pratiques en matière de PPP et à la promotion des travaux de la CEE concernant l'élaboration de normes (Qingdao (Chine), 20 et 21 juin 2016) ;
 - viii) Un atelier de formation à l'intention de représentants de gouvernements de pays d'Asie (Shenzen (Chine), 21-23 septembre 2016) ;

ix) Un atelier international consacré à la présentation d'études de cas sur les PPP axés sur l'intérêt de la population exécutés dans un certain nombre de pays d'Asie et d'Europe (Bangkok, 23 septembre 2016).

45. Les activités organisées dans le cadre du projet de renforcement des capacités et de la formation financées par des ressources extrabudgétaires fournies par l'Union européenne et réalisées conjointement par la CEE et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont été les suivantes :

i) Un voyage d'étude en France du 15 au 18 septembre 2015, organisé conjointement par les Ministères français des affaires étrangères et des finances afin de permettre à de hauts responsables biélorussiens de se rendre sur des sites de PPP opérationnels ;

ii) Une conférence internationale à Minsk le 6 novembre 2015, organisée conjointement avec le Ministère biélorussien de l'économie, la délégation de l'Union européenne au Bélarus et le PNUD en vue de faire le point des activités menées dans le cadre du projet de renforcement des capacités en matière de PPP au Bélarus.

46. Le secrétariat a également fait le bilan du premier Forum international consacré aux PPP axés sur l'intérêt de la population, qui s'était déroulé à Genève du 30 mars au 1^{er} avril 2016. Le Forum avait rassemblé plus de 400 participants venant de 45 pays et avait pour objectif :

i) D'examiner comment promouvoir des PPP qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable. Cette question urgente a fait l'objet d'un débat animé par un producteur et présentateur de BBC World News ;

ii) De présenter des études de cas provenant du monde entier de PPP à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable ;

iii) De permettre aux équipes de projets de se rencontrer en vue de contribuer à l'élaboration de normes par la CEE.

47. Le secrétariat a fait savoir que le Conseil consultatif sur les PPP avait créé une équipe spéciale, dirigée par M. Pedro Neves, chargée des questions liées aux objectifs de développement durable.

48. Le Président a remercié les experts qui avaient participé à ces activités, en particulier ceux qui y avaient participé à titre gracieux, ainsi que le secrétariat pour les avoir organisées et pour en avoir assuré le bon déroulement. Il a par ailleurs félicité le Conseil consultatif d'avoir créé une équipe spécialement chargée de questions liées à la réalisation des objectifs de développement durable.

49. Le Président a également rappelé à l'Équipe que ses services consultatifs et son programme de renforcement des capacités étaient tributaires d'un financement extrabudgétaire. Il a remercié les donateurs qui avaient fourni des contributions en nature et financières à l'appui des travaux de la CEE dans le domaine des PPP, y compris l'élaboration de normes et l'organisation d'activités consultatives, à savoir :

i) Le Gouvernement de la Fédération de Russie ;

ii) L'Union européenne ;

iii) Vneshekonombank (VEB) ;

iv) L'Université de Tokyo ;

v) L'Université Tsinghua de Beijing ;

vi) La City University de Hong Kong ;

- vii) La Confederation of International Contractors Association (CICA) ;
- viii) L'Institut français d'experts juridiques internationaux (IEFJI).

50. Le Président a exhorté les États membres et d'autres parties prenantes à suivre l'exemple de ces donateurs et à appuyer les travaux du Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP au moyen de contributions financières et en nature.

51. Le représentant du Bélarus a présenté les principaux résultats obtenus dans le cadre du projet de renforcement des capacités et de formation au Bélarus, financé par l'Union européenne et réalisé conjointement par la CEE et le PNUD. Il a souligné le rôle joué par la CEE et le Conseil consultatif à cet égard, y compris s'agissant de l'évaluation de plusieurs projets pilotes en cours.

52. L'Équipe a pris note des missions consultatives et des activités de renforcement des capacités réalisées depuis la septième session, en juin 2015, notamment des réunions du Conseil consultatif avec les Gouvernements bélarussien, moldave, polonais, russe et ukrainien. Elle a également pris note de l'achèvement du projet de renforcement des capacités au Bélarus, qui avait débouché sur d'importantes réformes juridiques et institutionnelles destinées à attirer des investissements privés dans des projets d'infrastructure. L'Équipe a remercié tous les experts qui avaient contribué au succès de ces missions consultatives et de ces activités de renforcement des capacités.

53. L'Équipe a remercié le secrétariat d'avoir organisé à Genève, du 30 mars au 1^{er} avril 2016, le premier Forum international de la CEE sur les PPP axés sur l'intérêt de la population, consacré à l'élaboration de normes et à la présentation des premières études de cas sur les PPP axés sur l'intérêt de la population. Le Forum avait été un grand succès et réuni plus de 400 délégués venant du monde entier.

54. L'Équipe a également remercié les donateurs qui avaient fourni des contributions financières et en nature à l'appui des travaux de la CEE dans le domaine des PPP et l'organisation sur demande, par le Centre international d'excellence de la CEE, de services consultatifs et d'activités de renforcement des capacités.

VII. Plan d'activité intersessions pour 2016-2017 (point 7 de l'ordre du jour)

55. Le secrétariat a présenté le document ECE/CECI/PPP/2016/CRP/4 qui comportait une liste de 30 normes concernant des domaines en rapport avec des objectifs de développement durable et sur lesquelles l'Équipe devrait commencer à travailler au cours des deux prochaines années¹. Il a également fait savoir qu'un certain nombre d'équipes de projet allaient être créées au cours des prochains mois afin d'élaborer des normes dans les domaines suivants :

- i) Financement (y compris les critères d'impact des investissements) ;
- ii) Gestion des inondations ;
- iii) Dernier immeuble debout ;
- iv) Contrat type de PPP et cadre juridique pour l'élaboration de législations concernant les PPP ;
- v) Villes intelligentes et durables ;
- vi) Passation de marchés dans le cadre de PPP contribuant à un développement durable ;

¹ La liste figure à l'annexe I.

- vii) Télémédecine ;
- viii) Transport ferroviaire urbain ;
- ix) Transformation des déchets en énergie ;
- x) Autonomisation véritable des femmes ;

56. Le secrétariat a fait savoir qu'un canevas avait été élaboré afin d'aider les équipes de projet à rédiger ces différentes normes.

57. Les activités suivantes devraient également être menées au cours des prochains mois :

a) Services consultatifs du Conseil consultatif sur les PPP

- i) Bélarus : Réunion à Minsk le 28 octobre 2016 avec le Conseil interministériel pour les infrastructures afin d'examiner des projets pilotes et des questions liées au cadre juridique et réglementaire ;
- ii) Kazakhstan : Réunion les 27 et 28 octobre 2016 à Astana et à Almaty afin d'examiner des projets dans le secteur de la santé et des questions liées au cadre juridique et réglementaire ;
- iii) Chine : Dialogue à Beijing en décembre 2016 avec des représentants du Gouvernement chinois afin de tirer les enseignements des PPP en Chine, à l'intention de pays en transition d'Asie centrale ;
- iv) Géorgie : Réunion à Tbilissi en mars 2017 afin d'aider les autorités géorgiennes à accroître l'efficacité des PPP ;
- v) Moldova : Réunion à Chisinau en mars 2017 afin d'aider les autorités moldaves à accroître l'efficacité des PPP ;
- vi) Brésil : Dialogue à Brasilia au cours du premier semestre de 2017 avec des représentants du Gouvernement en vue de tirer les enseignements des PPP menés au Brésil, à l'intention des pays en transition.

b) Autres activités de renforcement des capacités et de formation, séminaires et conférences

- i) Espagne : Conférence internationale sur les villes intelligentes et durables et réunion consacrée aux PPP axés sur la population (Barcelone (Espagne), 17 et 18 novembre 2016) ;
- ii) Deuxième Forum international de la CEE sur les PPP axés sur la population en vue de la réalisation des objectifs de développement durable (mai 2017) ;
- iii) Chine : Forum international consacré aux meilleures pratiques en matière de PPP et à la promotion des travaux de la CEE sur les normes dans le domaine des PPP (Qingdao (Chine), juin 2017) ;
- iv) Kirghizistan : Atelier consacré aux PPP (Bichkek, premier semestre 2017).

58. Le secrétariat a également fait savoir que les discussions en vue de la création en 2016 de deux centres spécialisés, à savoir l'un à Lisbonne concernant l'eau et l'assainissement et l'autre à Beyrouth concernant les ports, en étaient à un stade avancé.

59. Le secrétariat a insisté sur l'importance de mieux faire connaître les travaux de l'Équipe, y compris les activités des centres spécialisés et des équipes de projet, et a fait savoir à cet égard que le site Web du Centre international d'excellence avait été

profondément revu en partenariat avec ADEC Innovation et était désormais accessible au public². Il a ensuite présenté le nouveau site Web.

60. La représentante de la City University de Hong Kong (Chine) a présenté l'accord de coopération conclu entre la CEE, l'Université Tsinghua de Beijing et la City University de Hong Kong plus tôt dans l'année en vue d'accueillir le Centre spécialisé sur les PPP dans le domaine de la logistique des transports publics. Elle a ensuite offert d'accueillir à la City University le prochain forum international consacré aux PPP axés sur la population.

61. Le Président a remercié le secrétariat des informations fournies concernant la poursuite des travaux de normalisation, les nouveaux centres spécialisés et les activités de conseils et de renforcement des capacités prévues. Il a félicité ADEC Innovation pour la grande qualité du nouveau site Web du Centre international d'excellence réalisé à titre gracieux et l'a remercié de l'héberger et d'en assurer le bon fonctionnement. Il a par ailleurs proposé que le projet de normes de la CEE pour les PPP soit annexé au rapport de la huitième session.

62. Le Président s'est félicité de l'offre du Conseil consultatif de charger son Équipe spéciale sur les objectifs de développement durable d'élaborer, sous la direction du Président du Conseil, M. James Stewart, une matrice en vue de déterminer la contribution des projets d'infrastructure à la réalisation des objectifs de développement durable, ajoutant que ce travail complétera celui mené par l'Équipe de projet chargée d'identifier les critères d'impact financier des PPP axés sur l'intérêt de la population.

63. L'Équipe de spécialistes a pris note avec satisfaction de la création de nouvelles équipes chargées d'élaborer des normes dans les domaines suivants :

- i) Financement (y compris des critères d'impact des investissements) ;
- ii) Gestion des inondations ;
- iii) Dernier immeuble debout ;
- iv) Contrat type de PPP et cadre juridique pour l'élaboration de législation concernant les PPP ;
- v) Villes intelligentes et durables ;
- vi) Passation de marchés dans le cadre de PPP contribuant à un développement durable ;
- vii) Télémédecine ;
- viii) Transport ferroviaire urbain ;
- ix) Transformation des déchets en énergie ;
- x) Autonomisation véritable des femmes.

64. L'Équipe a approuvé les thèmes sur lesquels allaient porter les travaux de normalisation en 2017, tels qu'ils figuraient dans le tableau préparé par le secrétariat (ECE/CECI/PPP/2016/CRP/4). Elle a demandé que ce tableau, ainsi que le projet de normes, soient joints en annexe au rapport de la session.

65. L'Équipe de spécialistes s'est félicité du nouveau site Web du Centre international d'excellence, et que ce site serait hébergé par ADEC Innovation, qui en assurerait le bon fonctionnement.

² Le site Web est disponible à l'adresse suivante : <http://www.unceppp-icoc.org/>.

66. L'Équipe a pris note des réunions prévues au cours des prochains mois par le Conseil consultatif au Bélarus, au Brésil, en Chine, en Géorgie, au Kazakhstan et en Moldova. Elle s'est félicitée par ailleurs de l'offre du Conseil consultatif de charger son Équipe spéciale sur les objectifs de développement durable, d'élaborer, sous la direction du Président du Conseil, M. James Stewart, une matrice en vue de déterminer la contribution des projets d'infrastructures à la réalisation des objectifs de développement durable, ce qui compléterait le travail mené par l'Équipe de projet chargée d'identifier les critères d'impact financier des PPP axés sur l'intérêt de la population. Elle a demandé aux États membres qui souhaitent coopérer avec le Conseil consultatif de prendre directement contact avec le secrétariat de la CEE.

67. L'Équipe a chaleureusement remercié la City University de Hong Kong de son offre d'accueillir en 2017 la deuxième édition du Forum international sur les PPP axés sur l'intérêt de la population, et a prié le bureau et le secrétariat de prendre toutes les dispositions nécessaires pour en assurer le succès.

68. L'Équipe a pris note avec satisfaction du souhait du Portugal et du Liban d'accueillir des Centres spécialisés dans l'eau et l'assainissement, d'une part, et les ports, d'autre part, et elle a encouragé le secrétariat à finaliser les formalités nécessaires au cours des prochaines semaines afin que ces deux centres soient opérationnels fin 2016.

VII. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)

Dates de la neuvième session

69. L'Équipe de spécialistes a décidé de tenir sa neuvième session au cours du second semestre de 2017.

70. Le secrétariat déterminera la date exacte de la session en consultation avec le Bureau et le Service de conférence des Nations Unies à Genève.

VIII. Adoption du rapport sur la huitième session (point 9 de l'ordre du jour)

71. L'Équipe de spécialistes a adopté le rapport sur sa huitième session et demandé à ce que celui-ci soit publié en anglais, en français et en russe.

Annexe I

Liste des normes proposées

<i>Secteur</i>	<i>N°</i>	<i>Normes/Recommandations</i>	<i>État d'avancement³</i>
Autonomisation des femmes	1	Autonomiser les femmes grâce aux PPP	
Gouvernance et application	2	Tolérance zéro de la corruption dans les marchés publics conclus dans le cadre de PPP « axés sur l'intérêt de la population » (ex-tolérance zéro de la corruption)	√
	3	Loi-type sur les concessions	
	4	Dispositions de contrat-type sur les concessions	
	5	Arbitrage	
	6	Auto-évaluation des organismes publics visant à assurer la conformité avec les recommandations figurant dans la norme sur la tolérance zéro de la corruption dans les marchés publics passés dans le cadre de PPP axés sur l'intérêt de la population	√
	7	Marchés publics durables	
	Santé	8	Les PPP et la politique de santé
9		Télé médecine et santé numérique	
10		Renforcement de l'organisation des hôpitaux publics	
11		Soins de santé primaires/polycliniques	
Énergie renouvelable et efficacité énergétique	12	Énergie renouvelable en réseau (solaire, éolienne, hydroélectrique et biomasse)	√
	13	Efficacité énergétique des bâtiments publics	
	14	Électrification des zones rurales hors réseau	
Infrastructure résiliente	15	Construire une installation représentant le « dernier bâtiment » afin de coordonner les secours en cas de catastrophe naturelle	

³ Les équipes de projet ont déjà été constituées et l'élaboration des normes est en cours.

<i>Secteur</i>	<i>N°</i>	<i>Normes/Recommandations</i>	<i>État d'avancement³</i>
Villes intelligentes et durables	16	Modèles pour la construction de villes intelligentes et durables	
	17	Logements sociaux/ rénovation urbaine	
Infrastructure de transports	18	Aéroports	√
	19	Ports	
	20	Transports ferroviaires	√
	21	Routes	√
	22	Transports ferroviaires urbains	
Eau	23	Approvisionnement en eau et assainissement	√
	24	Eau en zone rurale	
	25	Gestion des eaux	
Gestion des déchets	26	Gestion des déchets (production d'énergie à partir des déchets)	
Autres	27	Éducation	
	28	TIC et haut débit	
	29	Renforcement de la sécurité alimentaire au moyen de PPP dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de l'agriculture	
	30	Critère pour les investissements d'impact	

Annexe II

Plan d'une norme de la CEE pour les PPP

15 pages maximum / 20 projets en annexe

- I. Introduction
 - II. Objectifs
 - III. Portée
 - IV. Questions de base

Que disent les objectifs de développement durable concernant les PPP dans le secteur considéré et, d'une manière générale, dans quelle mesure le modèle de PPP permet-il d'atteindre cet objectif ou d'autres objectifs le cas échéant ?
 - A. Types de projet et exemples (dans le secteur)

Expérience acquise au niveau mondial concernant le modèle, notamment dans les pays à faible revenu. Il s'agit d'examiner objectivement la situation en s'appuyant sur les projets, les stratégies des pays, etc., ainsi que sur le type de modèle généralement utilisé. Il peut être fait mention de tout projet véritablement porteur de transformation.
 - B. Pour et contre les PPP (dans le secteur considéré)

Quels sont le pour et le contre des différents modèles dans le secteur considéré.
 - C. Objectifs des PPP axés sur l'intérêt de la population – répliquabilité, production à plus grande échelle, équité, efficacité, durabilité et efficience démontrés

Identifier le ou les modèles suggérés et proposer, s'il y a lieu, un modèle mieux adapté à la réalisation des objectifs de développement durable.
 - V. Application des modèles
 - A. Sélection des projets/éléments de base nécessaires pour susciter l'intérêt du secteur privé (pour le secteur)
 - B. Financement (pour le secteur)
 - C. Cadre juridique (pour le secteur)
 - D. Faisabilité pour les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (pour le secteur)
 - E. Autres questions (liées au secteur)
 - VI. Indicateurs de respect (pour le secteur et les objectifs du développement durable)
 - VII. Crédit et références
-